

Rapport de repérage amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020

REFERENCES MISSION

Rapport N° : 32839312/S1/1/AM-RTV_V1**Rédigé le :** 29/06/2026**Référence au programme de travaux :**

Mail du client Mail client réalisé le 05/06/2026 par M. BERARD

DONNEUR D'ORDRE

DRFIP 35**Thierry BERARD**

avenue Jean Janvier

35000 RENNES

SITE D'INTERVENTION

DBE - CFP Rennes Magenta

2 boulevard Magenta

35000 RENNES

Centre Finance Publique

Latitude : 48.106900 / Longitude : -1.674900

Date(s) d'intervention(s) :

Le 23/06/2026



SYNTHESE DE CONCLUSION



OPERATEUR(S) DE REPERAGE

Prénom Nom	Fonction	Compétence	Signataire du rapport
Christophe FINAT	Chargé d'affaire	Certification N° 15709525	Christophe FINAT 

Le présent rapport comporte 22 pages, dont 12 pages d'annexes. Il ne peut être reproduit qu'intégralement.

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage	3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage	4
2. CONCLUSIONS	5
2.1. Obligations réglementaires	6
3. INFORMATIONS GENERALES	7
3.1. Immeuble bâti objet de la mission	7
3.2. Parties prenantes	7
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE	7
4.1. Références réglementaires	7
5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	8
5.1. Date(s) de visite(s)	8
5.2. Ecart, adjonctions ou suppressions à la norme NF X46-020	8
5.3. Conditions spécifiques	8
5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite	8
6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	9
6.1. Matériaux et produits repérés	9
7. ANNEXES	11
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées	11
7.2. Photos prélèvements	12
7.3. Attestation d'assurance	14
7.4. Certificat de compétence	16
7.5. Croquis de repérage	17
7.6. Rapport d'analyse du laboratoire	19

BUREAU VERITAS vous accompagne durant toutes les phases de vos projets



1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Travaux de réfection du local par la création de nouveaux cloisonnements (sol, murs et plafond impacté)

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il définit les ouvrages de la construction et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages et parties d'ouvrages de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages de la construction	Parties d'ouvrages
03 - Parois verticales intérieures	
Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot verticales, Bourre en vrac cloisons, Enduits finition plaques de plâtre verticales, Enduits projetés cloisons, Enduits projetés/talochés cloisons, Flocages, Isolants intérieurs fibreux, Jonctions panneaux, Panneaux cloisons, Peinture cloisons, Plots de colle cloisons, Sous couches tissus muraux
Murs et cloisons maçonnées "en dur"	Coffrages perdus, Enduits lissage/ragréage murs, Enduits projetés murs, Enduits projetés/talochés murs, Flocages murs, Fourreaux, Joints coupe-feu, Joints d'assemblage, Joints de dilatation, Peinture murs, Revêtements durs
Plinthes	Peintures plinthes
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Colles, Colles carrelage, Colles faïence, Colles plinthe, Dalles plastique, Joints carrelage, Joints faïence, Joints plinthe, Moquettes murales, Panneaux décoratifs (lambris), Peintures décoratives, Peintures intumescents, Primaires d'accrochage, Ragréages, Revêtements bitumineux, Revêtements durs fibrociment, Sous couches tissus muraux, Vinyles
04 - Plafonds et faux plafonds	
Faux plafonds	Ecrans de cantonnement, Isolants, Joints écrans de cantonnement, Joints entre panneaux, Jonctions faux plafond/structure, Panneaux, Pare-vapeur, Plaques
Plafonds	Bandes calicot plafonds, Coffrages perdus, Colles carrelage, Enduits finition plafonds plaques de plâtre, Enduits lissage/ragréage plafonds, Enduits projetés plafonds, Enduits projetés/talochés plafonds, Flocages plafonds, Fourreaux, Joints carrelage, Joints de dilatation, Panneaux collés plafonds, Panneaux vissés plafonds, Peintures intumescents, Peintures plafonds, Plots de colle plafonds, Primaires d'accrochage plafonds, Rebouchages trémie, Résines, Revêtements bitumineux, Sous couches tissus plafonds
05 - Planchers et planchers techniques	
Revêtements de sol	Colles bitumineuses, Colles carrelage, Colles non bitumineuses, Dalles de sol, Joints carrelage, Ragréages, Sols coulés à base ciment, Sous-couches revêtements souples

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

Partie(s) du bâtiment :

Le local courrier en rez de jardin.

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Obligations réglementaires

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu à l'article R. 1334-29-4 I du Code de la Santé Publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique, ce DAPP ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du Code de la Santé Publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante. Il communique ce rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du Code du Travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du Code du Travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse : DBE - CFP Rennes Magenta
2 boulevard Magenta
35000 RENNES

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications
DBE - CFP Rennes Magenta	Administrations, bureaux	Autres	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non-communicué

3.2. Parties prenantes

Contact	Qualité	Société	Adresse	Coordonnées
Thierry BERARD	Donneur d'ordre	DRFIP 35	avenue Jean Janvier 35000 RENNES	/

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe de l'arrêté du 16/07/2019, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Références réglementaires

- Code du travail : articles L4412-2, R4412-97,
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations,
- Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
- Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

5.1. Date(s) de visite(s)

Le 23/06/2026

5.2. Ecart(s), adjonction(s) ou suppression(s) à la norme NF X46-020

Absence de documents, d'informations concernant :

- Les dates de délivrance du permis de construire ou des années de construction
- Les années de modification ou de réhabilitation
- La construction, les caractéristiques particulières des locaux, les modifications survenues dans les locaux, les dates et la nature des travaux réalisés (réparation, restauration, entretien, réhabilitation...)

5.3. Conditions spécifiques

- Présence d'occupant lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)
- Encombrement de mobilier ou d'équipement lors de la visite (pas d'évacuation temporaire)

5.4. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Objet / Type de document	Auteur	Date	Référence	Conclusions (si rapport de repérage)
Programme de travaux / Mail du client	M. BERARD	05/06/2026	Mail client	/

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Matériaux et produits repérés

Abréviations du tableau :

ZPSO = Zone Présentant des Similitudes d'Ouvrage
Pxx P = Prélèvement n°xx Positif, contenant de l'amiante
Pxx N = Prélèvement n°xx Négatif, ne contenant pas d'amiante
xx_ant = Prélèvement réalisé lors d'un repérage antérieur
Sxx = Sondage n°xx
xx* = élément témoin de la ZPSO
Nota : Hormis pour l'élément témoin, tout prélèvement est précédé d'un sondage

Critères de décision :
AN = Analyse
DC = Document consulté
MA = Marquage
PN = Ne contient pas d'amiante par nature

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Rez de chaussée -> Local courrier	Plafonds	Enduits projetés plafonds	Ciment	/	5	P7* N	/	AN	/	Non
	Plafonds	Enduits projetés plafonds	Ciment	/	5	P8 N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Ragréages	Compact	/	4	P9* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	Jaune	4	P9* N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Ragréages	Compact	/	4	P10 N	/	AN	/	Non
	Revêtements de sol	Colles non bitumineuses	/	Jaune	4	P10 N	/	AN	/	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot verticales	Plâtre	/	3	P5* N	/	AN	/	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux cloisons	Plaque de plâtre	/	3	P5* N	/	AN	/	Non

Localisation	Ouvrage	Matériau / Produit	Aspect	Couleur	N° ZPSO	N° Prél.	N° Sond.	Critère de décision	Observation	Présence amiante
Rez de chaussée -> Local courrier	Cloisons (légères et préfabriquées)	Bandes calicot verticales	Plâtre	/	3	P6 N	/	AN	/	Non
	Cloisons (légères et préfabriquées)	Panneaux cloisons	Plaque de plâtre	/	3	P6 N	/	AN	/	Non
	Faux plafonds	Panneaux	Laine de verre	/	6	/	S1	PN	récent	Non

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Descriptif sol / mur / plafond
Rez de chaussée	/
Rez de chaussée -> Local courrier	/

7.2. Photos prélèvements

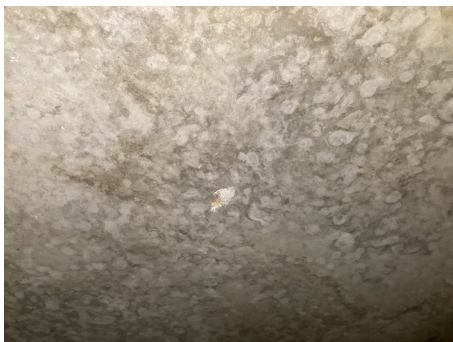
P5	ZPSO 3
Rez de chaussée -> Local courrier	
	
Cloisons (légères et préfabriquées) -> Bandes calicot verticales Panneaux cloisons	

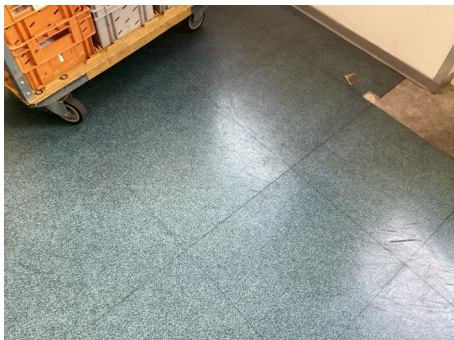
P5	ZPSO 3
Rez de chaussée -> Local courrier	
	
Cloisons (légères et préfabriquées) -> Bandes calicot verticales Panneaux cloisons	

P6	ZPSO 3
Rez de chaussée -> Local courrier	
	
Cloisons (légères et préfabriquées) -> Bandes calicot verticales Panneaux cloisons	

P6	ZPSO 3
Rez de chaussée -> Local courrier	
	
Cloisons (légères et préfabriquées) -> Bandes calicot verticales Panneaux cloisons	

P7	ZPSO 5
Rez de chaussée -> Local courrier	
	
Plafonds -> Enduits projetés plafonds (Liste B)	

P8	ZPSO 5
Rez de chaussée -> Local courrier	
	
Plafonds -> Enduits projetés plafonds (Liste B)	

P9	ZPSO 4
Rez de chaussée -> Local courrier	
	
Revêtements de sol -> Ragréages Colles non bitumineuses	

P9	ZPSO 4
Rez de chaussée -> Local courrier	
	
Revêtements de sol -> Ragréages Colles non bitumineuses	

P10	ZPSO 4
Rez de chaussée -> Local courrier	
	
Revêtements de sol -> Ragréages Colles non bitumineuses	

P10	ZPSO 4
Rez de chaussée -> Local courrier	
	
Revêtements de sol -> Ragréages Colles non bitumineuses	

7.3. Attestation d'assurance



Attestation d'assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE** - Succursale en France - 1 Cours Michelet – CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, (« la Compagnie ») certifions par la présente que la société :

Bureau Veritas S.A.
Tour Alto, 4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

agissant tant pour son compte que pour le compte de sa filiale,

Bureau Veritas Exploitation S.A.S.
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre compagnie la police n° **FRL001575** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités garanties et notamment :

Missions travaux :

- Repérage amiante avant travaux / démolition (tout domaine d'activité)
- Mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Examen visuel des surfaces traitées (tout domaine d'activité)
- Repérage du plomb avant travaux (tout domaine d'activité)
- Diagnostic des produits, équipements, matériaux et déchets (tout domaine d'activité)
- Etat parasitaire
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic mûrle

Missions exploitation :

- Diagnostics amiante et inventaires des matières dangereuses à bord des navires et matériel flottant
- Repérage amiante pour intégration aux documents de traçabilité et de cartographie amiante (pour DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Création ou mise à jour des documents de traçabilité et de cartographie amiante (DTA, DAPP, DT navire, DTCA autres domaines d'activité)
- Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- Diagnostic et dépistage du radon dans les bâtiments, cavités, lieux souterrains, recherche des sources, voies d'entrées et de transfert, mesure de flux d'exhalation des sols
- Diagnostic technique global
- Diagnostic accessibilité

Missions transaction / location :

- Repérage amiante pour établissement du constat vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Etat relatif à la présence de termites
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Mesurages Carrez - Boutin
- Etat des risques

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com



Attestation d'assurance

Autres missions :

- Assistance technique amiante et plomb
- Prélèvement et analyse de matières dangereuses

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION:

Tous dommages confondus
(corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) **1'000'000 EUR** par sinistre et par année d'assurance

Période d'assurance : du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 inclus.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Le contenu de la présente attestation ne peut en aucun cas être considéré ou interprété comme dérogeant ou modifiant l'une des conditions ou dispositions de la police ci-dessus mentionnée.

Fait à Paris La Défense, le 23 décembre 2025.
Pour la compagnie


Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Signed by: LORENZO BATTISTI
E-Mail: lorenzo.battisti1@allianz.com
Signing time: 2025 10:46:58
IP address: 163.225.202.119

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
00 487 424 608

Siège social :
Königinstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 208312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Graurheindorfer Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

7.4. Certificat de compétence



Certificat

Attribué à
Christophe FINAT

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	27/09/2022	26/09/2029
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	27/09/2022	26/09/2029

Date : 09/12/2022
Numéro du certificat : 15709525

Laurent Croguennec, Président



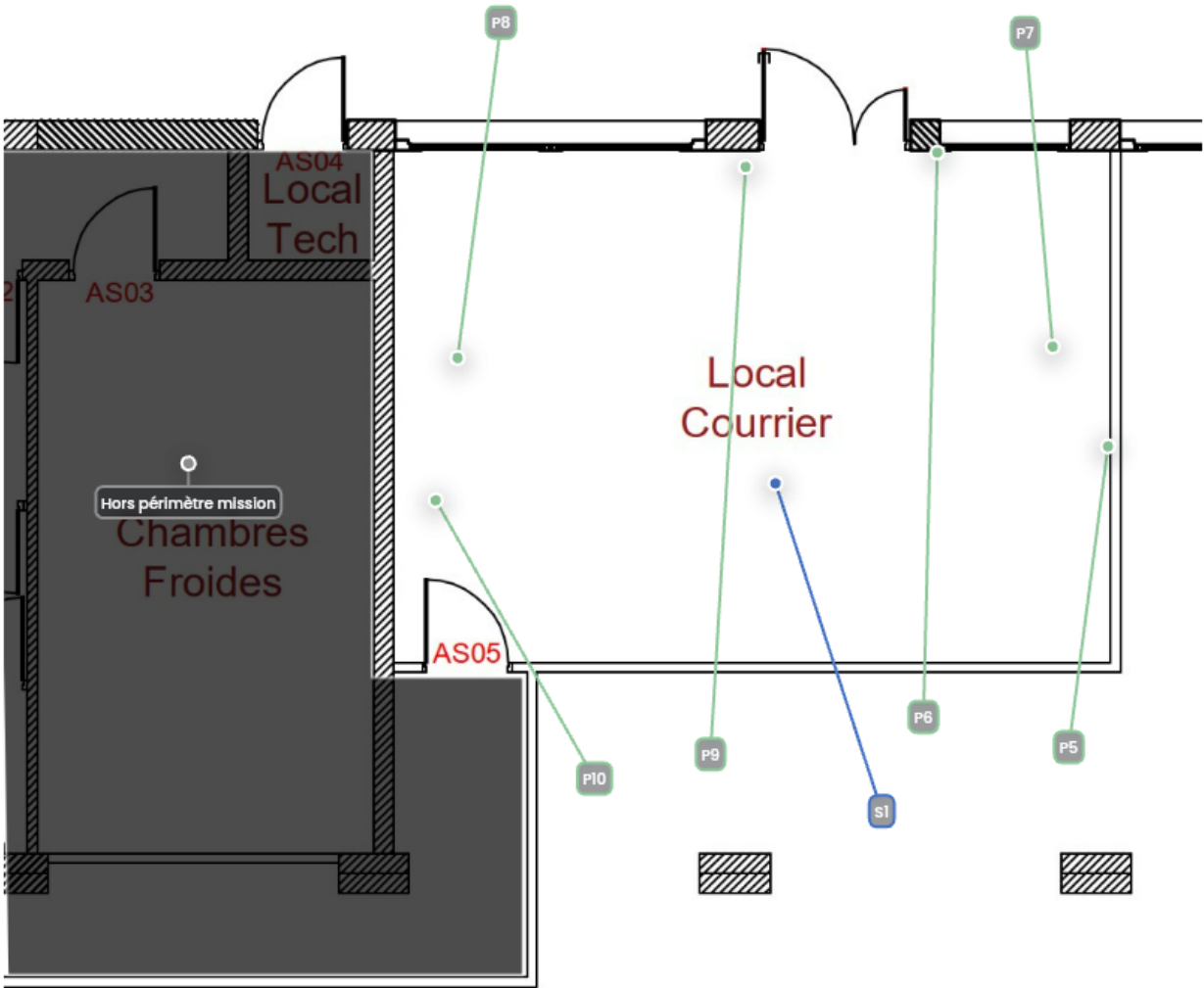
* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'à : voir ci-dessus.
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur <http://www.bureauveritas.fr/certification-diag>
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX





7.5. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE		
La planche de repérage est indissociable du rapport		
ADRESSE	DBE - CFP Rennes Magenta 2 boulevard Magenta 35000 RENNES	
Localisation Rez de chaussée > Local courrier	Date visite	Le 23/06/2026
	Auteur	Christophe FINAT
	N° dossier	32839312/S1/1
	Planche	1 / 1
	Indice	1
<u>Vue utilisée :</u>		
<u>Matériaux et produits contenant de l'amiante :</u>		



LEGENDE

● Prélèvement positif

● Prélèvement négatif

● Sondage

● Inaccessibilité

● Observation

7.6. Rapport d'analyse du laboratoire



Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adélie - CS n° 66862
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX
Tel : 02.99.35.41.41
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5967

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0726-26191 EN DATE DU 29/06/2026

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : BUREAU VERITAS EXPLOITATION - CESSON SEVIGNE 6 Rue de la Carrière 35510 Cesson-Sévigné	Réf. Commande ITGA : IT0726-26191 Réf. Commande Client : 1510797476/32839312/S1/1/1_32839312/1/1
--	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 24/06/2026

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :

(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux

(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction
électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 32839312	Réf échantillon ITGA : IT072606-40156		
Réf échantillon client : ITM-VLYJO-3683772 - [Cloisons (légères et préfabriquées) : Bandes calicot verticales / Panneaux cloisons (Liste B)] - [rel : P5 Rez de chaussée - Local courrier Cloisons (légères et préfabriquées) : Bandes calicot verticales / Panneaux cloisons (Liste B)]	Description ITGA : Papier peint en faible quantité / Papier / Matériau plâtreux blanc / Carton / Matériau plâtreux blanc		
1 Papier peint en faible quantité non séparable + Papier non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable + Carton non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable (1)	META (A) le 29/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Autres fibres inhalables distinguées par M. (3) Analyste : SEK (5)

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0726-26191 EN DATE DU 29/06/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : 32839312		Réf échantillon ITGA : IT072606-40157	
Réf échantillon client : ITM-SQVDA-3683773 - [Cloisons (légères et préfabriquées) : Bandes calicot verticales / Panneaux cloisons (Liste B)] - [rel : P6 Rez de chaussée - Local courrier Cloisons (légères et préfabriquées) : Bandes calicot verticales / Panneaux cloisons (Liste B)]		Description ITGA :	Matériau plâtreux blanc / Carton / Matériau plâtreux blanc
1  Matériau plâtreux blanc non séparable + Carton non séparable + Matériau plâtreux blanc non séparable (1)	META (A) le 29/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : SEK (5)
Réf dossier client : 32839312		Réf échantillon ITGA : IT072606-40158	
Réf échantillon client : ITM-PLBEM-3683774 - [Plafonds : Enduits projetés plafonds (Liste B)] - [rel : P7 Rez de chaussée - Local courrier Plafonds : Enduits projetés plafonds (Liste B)]		Description ITGA :	Peinture / Enduit gris en vrac hétérogène
1  Peinture non séparable + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable (1)	META (A) le 27/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1 (6)	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : GJI (4)
Réf dossier client : 32839312		Réf échantillon ITGA : IT072606-40159	
Réf échantillon client : ITM-YRZFT-3683775 - [Plafonds : Enduits projetés plafonds (Liste B)] - [rel : P8 Rez de chaussée - Local courrier Plafonds : Enduits projetés plafonds (Liste B)]		Description ITGA :	Peinture en faible quantité / Enduit gris en vrac hétérogène
1  Peinture en faible quantité non séparable + Enduit gris en vrac hétérogène (1)	META (A) le 27/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LDA (4)
Réf dossier client : 32839312		Réf échantillon ITGA : IT072606-40160	
Réf échantillon client : ITM-TVJET-3683776 - [Revêtements de sol : Ragréages / Colles non bitumineuses] - [rel : P9 Rez de chaussée - Local courrier Revêtements de sol : Ragréages / Colles non bitumineuses]		Description ITGA :	Colle polymère jaune / Ragréage rose / Matériau compact beige hétérogène
1  Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose non séparable + Matériau compact beige hétérogène (1)	META (A) le 27/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LDA (5)
Réf dossier client : 32839312		Réf échantillon ITGA : IT072606-40161	
Réf échantillon client : ITM-WDHEC-3683777 - [Revêtements de sol : Ragréages / Colles non bitumineuses] - [rel : P10 Rez de chaussée - Local courrier Revêtements de sol : Ragréages / Colles non bitumineuses]		Description ITGA :	Colle polymère jaune / Ragréage rose en vrac / Matériau beige hétérogène
1  Colle polymère jaune non séparable + Ragréage rose en vrac + Matériau beige hétérogène non séparable (1)	META (A) le 27/06/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : LDA (4)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0726-26191 EN DATE DU 29/06/2026
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
-------------------	---	------------------------------	----------------------

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).
(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(3) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres sont non asbestiformes et ont pu être différenciées des fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D : Diffraction électronique / A : Analyse EDX).
(4) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.
(5) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
(6) La fraction analysée a subi un traitement thermique préalable.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

1. accréditation n° 1-5967

Validé par : Ronan LE PENNEC Analyste